

Conditions Générales de Vente (CGV)

Camping L'Idéal – Arras-en-Lavedan

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les modalités de réservation et de séjour au Camping L'Idéal, situé à Arras-en-Lavedan. La réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

1. Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions de réservation, de paiement et de séjour au Camping L'Idéal.

2. Conditions de réservation

Toute réservation devient effective après :

- Le versement d'un acompte (30 % du montant total du séjour),
- L'acceptation des présentes CGV.

La réservation est personnelle et non cessible.

Le solde du séjour des locatifs doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. Si la demande de réservation intervient moins de 30 jours avant l'entrée en location, l'intégralité immédiate du tarif total de location est exigée. Le non-paiement du solde avant la date impartie entraîne la résiliation du contrat de réservation.

Le solde du séjour des emplacements doit être réglé au plus tard à l'arrivée au camping.

3. Tarifs et taxe de séjour

Les tarifs sont indiqués en euros TTC.

La taxe de séjour, fixée par la collectivité locale, est en supplément.

Les prix peuvent varier selon la période (basse ou haute saison), le type d'hébergement et les options choisies.

4. Horaires de la réception

Basse saison

9h – 12h et 14h – 17h

Haute saison

8h30 – 12h30 et 15h – 20h

Les arrivées en dehors de ces horaires doivent impérativement être signalées à l'avance.

5. Prestations incluses et non incluses dans les tarifs

Les tarifs comprennent :

- La location d'un hébergement locatif (chalet ou mobil-home),
- Une place de parking sur l'emplacement du locatif (un seul véhicule admis),
- La consommation d'eau et de gaz,
- La consommation d'électricité incluse dans un forfait de 10 kWh par jour. Tout dépassement est facturé 0,30 € / kWh, relevé au compteur.

Les tarifs ne comprennent pas :

- La taxe de séjour,
- Le dépassement de consommation électrique, facturé 0,30 € / kWh selon relevé compteur.

6. Arrivées et départs

- Locatifs

Arrivée : à partir de 16h

Départ : avant 10h

Un état des lieux d'entrée réalisé sur la base d'un inventaire chiffré vous sera remis à votre arrivée. Le client doit effectuer les remarques sur l'inventaire dans les 24h suivant l'arrivée, à défaut l'inventaire sera considéré comme accepté. Les cautions vous seront restituées, après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, déduction faite des indemnités retenues pour :

- Les éventuels dégâts occasionnés ou la perte d'objet lors de votre location.
- L'état de propreté de l'hébergement (la somme de 65€ vous sera retenue pour les frais de ménage si la location n'est pas en parfait état de propreté et prête à être relouée).

Les frais de ménage ne comprennent pas le nettoyage de la vaisselle et des ustensiles de cuisine ainsi que leur rangement.

- Emplacements (tentes, caravanes, vans, camping-cars)

Arrivée : à partir de 15h

Départ : avant 12h

Tout départ tardif pourra entraîner la facturation d'une nuit supplémentaire.

7. Moyens de paiement acceptés

Carte bancaire

Espèces

Chèques uniquement pour le règlement de l'acompte

Chèques Vacances ANCV

Virement bancaire

8. Annulation et modification du séjour

Annulation par le client :

Toute annulation doit être notifiée par écrit (mail ou courrier). L'acompte versé reste acquis au camping en cas d'annulation.

Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible 12 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera annulée et l'acompte sera dû.

En cas de non-présentation le jour prévu de l'arrivée, la totalité du séjour est due.

Modification du séjour :

Toute demande de modification est soumise à disponibilité.

Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

9. Dépôt de garantie (locations)

Une caution de 300 € est demandée à l'arrivée pour l'hébergement.

Une caution ménage de 65 € est également demandée.

Les cautions sont restituées après l'état des lieux de fin de séjour, déduction faite des éventuelles dégradations, manquements ou si le ménage n'a pas été correctement effectué.

10. Animaux

Les chiens sont acceptés au camping. Un supplément de 3 € par jour et par chien est appliqué.

Les animaux doivent être tenus en laisse, ne pas être laissés seuls dans les locatifs et leur carnet de vaccination à jour doit être disponible. Ils ne devront en aucun cas monter sur les canapés ou les lits.

Les chiens de catégorie 1 et 2 sont refusés.

Les chats ne sont pas acceptés dans les locations

Toute personne ne respectant pas ces conditions sera exclue du camping.

11. Règlement intérieur et responsabilité

Chaque client s'engage à respecter le règlement intérieur du camping.

Les mineurs restent sous la responsabilité exclusive de leurs parents ou accompagnateurs.

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation des effets personnels des clients.

Il est strictement interdit de recharger des véhicules électriques ou hybrides (voitures, motos, vélos, trottinettes, etc.) sur les prises des locatifs ou des emplacements.

Pour des raisons de sécurité il est strictement interdit de recharger quelconques appareils électriques dans les sanitaires.

Tout non-respect de cette interdiction pourra entraîner une facturation supplémentaire, voire l'interruption immédiate de l'alimentation électrique sans remboursement.

12. Réclamations

Toute réclamation doit être signalée pendant le séjour afin de permettre un traitement rapide. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte après le départ.

13. Données personnelles – RGPD

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des réservations.

Elles ne sont ni cédées ni vendues à des tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

14. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera privilégiée avant toute action judiciaire.